



NEFF Franck
Secrétaire départemental
07.62.54.13.13

Marseille, le 25 mars 2020

A

**Madame Casanova,
Adjointe au Maire de Marseille**

Déléguée aux écoles maternelles et élémentaires -soutien scolaire

Objet : Mesures urgentes d'hygiène dans les écoles pour l'accueil des enfants de personnels soignants

Madame l'Adjointe au Maire,

Nous accusons réception de votre mail, en date du 12 mars 2020, en réponse à notre courrier du 11 mars.

Depuis, le confinement a été décrété à partir du 16 mars à 12h et les écoles ont été fermées aux élèves, sauf pour les enfants des personnels soignants.

Depuis une semaine les enseignants volontaires de Marseille s'organisent pour mettre en place la demande ministérielle d'un accueil des enfants des personnels soignants n'ayant pas de mode de garde, leur permettant ainsi de continuer à exercer leur profession. Malheureusement, les retours de nos collègues nous amènent à intervenir une nouvelle fois auprès de vous afin que les conditions d'accueil et de protection contre le virus soient optimales pour nos collègues et leurs élèves.

Dans votre mail du 12 mars, vous écrivez : « *Les classes servant de bureaux de vote seront désinfectées avant le retour des enfants.* ». **Dans les faits ce n'est pas ce qui s'est passé : il y a encore, dans des écoles, des classes/bureaux de vote qui ne sont toujours pas nettoyées, alors qu'elles servent de lieux d'accueil aujourd'hui.** Le matériel de vote est encore sur place, alors que le second tour a été reporté au mois de juin. Comment comprendre que l'on demande à tous d'éviter la propagation du virus et qu'aucune mesure de nettoyage approfondi de tous les endroits accueillants des enfants et des enseignants n'ait été mise en place depuis la semaine dernière ?

D'autre part, nous apprenons que certaines écoles, comme l'école élémentaire Cité Azoulay, n'a plus de chauffage depuis le début de la semaine. La directrice effectuant une permanence, comme demandée par sa hiérarchie, a pris froid. Nous nous permettons de vous rappeler que les écoles sont fermées « aux élèves » mais pas aux personnels qui doivent tenir une « veille administrative ».



Ensuite, nous prenons acte de la livraison dans certaines écoles, dès le vendredi 12 mars, de serviettes en papier, mais nous avons encore d'autres écoles où il manque du savon, des gants...

De même, dans les crèches, le matériel mis à disposition pour les enfants accueillis, qui peuvent potentiellement être porteurs du virus, en particulier par la profession qu'exercent leurs parents, est lavé au savon et désinfecté à la fin de chaque journée.

Nous n'avons pas connaissance à ce jour de cette procédure de nettoyage dans les écoles d'accueil, qu'il est absolument nécessaire de mettre en place pour limiter toute propagation.

Pour conclure, nous nous permettons de résumer nos demandes, que nous communiquerons aussi à notre hiérarchie. Nous espérons que vous prendrez rapidement toutes les mesures qui s'imposent pour permettre aux enseignants volontaires des écoles marseillaises ainsi qu'à leurs élèves de pouvoir travailler tout en étant protégés matériellement contre ce virus. Sans cela, nous pourrions fortement conseiller à nos collègues d'opposer un droit de retrait :

- Ecoles bureaux de vote : nettoyage et désinfection des locaux utilisés le dimanche 15 mars et enlèvement du matériel de vote,
- Chauffage maintenu dans toutes les écoles de Marseille accueillant des enfants et des personnels,
- Savon, gants, serviettes en papier, gel hydroalcoolique en quantité suffisante pour le nombre d'enseignants et d'élèves recensés,
- Nettoyage journalier des locaux utilisés pour l'accueil des enfants des personnels soignants et nettoyage et désinfection journaliers du matériel utilisé.

Restant à votre disposition pour toute explication supplémentaire, je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à toutes ces demandes urgentes, je vous prie de recevoir, Madame l'Adjointe au maire, l'expression de ma parfaite considération.



Franck NEFF